

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

- 22 novembre 2022 -

L'an deux mille vingt-deux, le mardi vingt-deux novembre, à 20 heures 00, le conseil municipal de la Commune de Marin, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la Présidence de M. Pascal CHESSEL, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 18
Présents : 14
Pouvoirs : 4
Date de convocation : 14/11/2022

Présents Mmes et MM. Pascal CHESSEL, Caroline SAITER, Carmen VIÑUELAS, Jérôme MOULLET, Paolo GAETANI, Christine LEFEVRE, Colette DELALEX, Jacques MARILLET, Sylvaine FLORET, Carine FERNEX, Aude RIGOLLET, Audrey BERNADON, Alain RAPPART, JOURNET Catherine.

Excusés : M. Gilbert NOIR donne pouvoir à M. Jérôme MOULLET
Mme Vanessa MÉRIGUET donne pouvoir à Mme Colette DELALEX
M. Benoit TEPPE donne pouvoir à Mme Audrey BERNADON
M. Mathieu BAYON donne pouvoir à Mme Caroline SAITER

Le conseil a choisi pour secrétaire : Mme Carmen VIÑUELAS

OBJET : Modification du temps de travail d'un poste d'ATSEM

Délibération n° 2022 11 22 14

Exposé :

Monsieur le Maire a été saisi d'une demande d'un agent qui occupe le poste d'ASTEM principal de 2^{ème} classe à temps non complet annualisé de 33h hebdomadaire, souhaitant réduire son temps de travail à 31h30 afin d'être déchargé de certaines heures de ménage pendant les vacances scolaires.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

✚ ACCEPTE la diminution du temps de travail hebdomadaire annualisé du poste d'ASTEM principal 2^{ème} classe de 33h à 31h30.

Ainsi fait et délibéré,
Pour extrait certifié conforme,

La secrétaire de séance,



Le Maire,



La présente délibération peut, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, faire l'objet d'un recours administratif, ou d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Grenoble.

Publiée le : 24 NOV. 2022